



COMMUNE DE TOURRETTES

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX-MILLE-VINGT-SIX, LE 27 AVRIL

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Dates de convocation du Conseil Municipal : 21/04/2026

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

*Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 22*

*Nombre de suffrages exprimés : 23 – Votes pour : 23 – Votes contre : 0 – Abstention : 0 – Votes blancs ou nuls : 0*

**Présents** : ALLEG Sylvie, BOUGE Camille, CARRU-MARTEL Audrey, CASTIGLIONE Eric, DANZO Sébastien, DUBOIS Jean, FENOUIL Geoffrey, GIORDANO Clara, HALTER Laurence, LAINE Stève, LAVORGNA BISQUE-Emmanuelle, LELUIN-DEDULLE Nancy, MAGNIN MELOT Aurélie, MENARD Christophe, PERRICHON Nicolas, PIGAGLIO Nathalie, RASKIN Arnaud, RAYNAUD Jeannine, RAYNAUD Michel, ROBERT-HENSELER Jocelyne, STUMPF Magali, TARQUINI Daniel

**Absents** : LARGEAU Damien (pouvoir à ALLEG Sylvie)

### DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

A la suite du renouvellement général du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un correspondant défense pour la commune. Cet élu aura vocation à développer le lien Armée-Nation. Il sera à ce titre, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du département et de la région.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de ne pas procéder à cette désignation au scrutin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT.

Monsieur le Maire propose donc de désigner monsieur Steve LAINÉ à cette fonction.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-21,

Vu la circulaire du 26 octobre 2011 relative à la désignation d'un correspondant défense au sein de chaque conseil municipal,

Considérant que le conseiller municipal en charge des questions de défense aura vocation à devenir l'interlocuteur privilégié pour la défense,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

## DECIDE

- DE DESIGNER monsieur Steve LAINÉ, en tant que correspondant défense,
- D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

*Fait et délibéré à Tourrettes, le jour, mois et an que dessus.*

Le secrétaire de séance

  
 Sylvie ALLEG



Le Maire,

  
 BOUGE Camille

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026



ID : 083-218301380-20260427-20260427018-DE

